

RAPPORT FINAL

Restructuration de la gouvernance des Ministères en français (MiF)

Version révisée – 26 octobre 2026

Document de travail préparé à partir des travaux réalisés en collaboration du comité sur la restructuration et des décisions prises par le conseil d'administration le 3 octobre 2026

Le comité :

Darla Sloan

Ernest Njiemoun

Florence Bukam

Albertine Chokote Naoe

Accompagné par :

Caroline Penhale, responsable des MiF

Ruth Sandeu, adjointe à la programmation des ministères en français

Rapport rédigé par

Stéphane Godbout, consultant – Restructuration de la Table

Sommaire exécutif

La révision de la gouvernance des Ministères en français vise à rendre la structure plus fonctionnelle, efficace et claire, à soutenir la croissance et la mission en français dans l'Église Unie du Canada, à clarifier l'accès aux ressources et les responsabilités, et à améliorer les mécanismes de reddition de comptes.

Les travaux font ressortir cinq enjeux structurants : la croissance rapide de nouvelles communautés francophones; le besoin d'une vision interculturelle et théologique partagée; une gouvernance devenue lourde et des rôles qui se chevauchent; des mécanismes financiers insuffisamment clairs; et une relève bénévole limitée.

Le modèle proposé renforce l'Assemblée générale comme lieu de concertation, de vision et de priorisation; abolit le conseil d'administration et le comité exécutif actuels; crée un Conseil de la Table de neuf membres; maintient le Comité des nominations; prévoit un Comité aviseur du Fonds de placement; et privilégie des groupes ou comités de travail limités, souples et liés aux priorités. Certains de ces groupes ou comités de travail pourraient éventuellement devenir permanents, selon les besoins et l'expérience vécue.

Le modèle distingue également plus clairement la gouvernance de la Table, les responsabilités administratives du Conseil général et du personnel des MiF, et les responsabilités des conseils régionaux exercées conformément au Manuel et aux alliances (covenants).

La mise en œuvre proposée repose sur une séquence formelle de recommandations : Comité de restructuration → Comité exécutif → Conseil d'administration → Assemblée générale. Les projets de résolutions correspondants sont reproduits en annexe.

Recommandations principales

1. Adopter le principe d'une structure de gouvernance simplifiée centrée sur l'Assemblée générale, le Conseil de la Table, le Comité des nominations et le Comité aviseur du Fonds de placement.
2. Abolir le conseil d'administration et le comité exécutif actuels à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle structure.
3. Créer un Conseil de la Table des MiF composé de neuf membres et définir des critères explicites de composition, de compétences, de diversité et de relève.
4. Maintenir le Comité des nominations comme comité stratégique permanent.
5. Réviser les termes du Fonds des Ministères en français, après consultation du Comité aviseur, notamment afin d'évaluer la protection d'une partie ou de la totalité du capital, la politique de distribution, les critères d'utilisation et la reddition de comptes.
6. Créer un Comité aviseur permanent du Fonds de placement et préciser son mandat, dans le respect des responsabilités de la Fondation.
7. Permettre au Conseil de la Table de créer des groupes ou comités de travail à mandat défini, en nombre limité et en fonction des priorités et ressources disponibles. Après quelques années, il est possible que ces comités ou groupes deviennent permanents, selon la pérennité du besoin et les ressources disponibles.
8. Confirmer l'Assemblée générale comme lieu principal de concertation, de vision, de formation et de priorisation, avec au moins deux rencontres par année.
9. Clarifier, dans les règles de gouvernance et les outils opérationnels, la répartition des responsabilités entre la Table, le Conseil général, le responsable des MiF, l'équipe du programme et les conseils régionaux.
10. Réviser et mettre pleinement en œuvre les alliances avec les conseils régionaux, en portant une attention particulière aux responsabilités conjointes.
11. Adopter un cadre d'appartenance aux MiF et à la Table qui soutient la mission, l'inclusion, la participation et le développement durable.
12. Mettre en place des mécanismes plus transparents de planification budgétaire, de communication financière et de reddition de comptes.

13. Préparer les règles transitoires, descriptions de fonctions et profils de compétences nécessaires à l'entrée en vigueur de la nouvelle structure.

1. Mandat et démarche

Le mandat de la consultation est d'améliorer la structure des MiF afin qu'elle soit plus fonctionnelle, efficace et claire; de soutenir un ministère inspiré et aligné sur Direction 2035, notamment quant à la croissance; de clarifier les mécanismes liés aux ressources financières de fonctionnement et au Fonds de placement; et de clarifier l'accès aux ressources, les responsabilités et la reddition de comptes.

La démarche a compris des observations lors de la retraite et de l'Assemblée générale des MiF, des entrevues avec différentes parties prenantes et l'examen de propositions et de documents antérieurs. Les constats ont ensuite été progressivement validés et traduits en outils de clarification et en propositions structurantes, avec l'aide et la participation active du Comité sur la restructuration.

2. Constats principaux

2.1 Croissance rapide des nouvelles communautés

La croissance des communautés francophones, notamment issues de différentes diasporas, constitue une occasion missionnaire importante. Elle entraîne aussi des besoins d'accompagnement, de formation sur la théologie et le fonctionnement de l'Église Unie, ainsi que de clarification des attentes mutuelles. La structure doit pouvoir soutenir cette croissance sans créer une surcharge administrative.

2.2 Vision interculturelle et théologique

Les différences de cultures organisationnelles, culturelles, musicales et théologiques exigent des espaces de dialogue et d'intégration. Le modèle de gouvernance doit permettre de valoriser les différentes contributions tout en développant une compréhension commune de la mission et des engagements de l'Église Unie du Canada.

2.3 Gouvernance lourde et rôles flous

La multiplication des instances — Assemblée générale, conseil d'administration, comité exécutif et divers comités — conduit à des répétitions, mobilise les mêmes bénévoles et rend parfois difficile l'identification de l'instance réellement responsable. La simplification de la structure constitue donc le cœur de la réforme proposée.

2.4 Finances et mécanismes de gestion

Une clarification est requise entre le budget de fonctionnement des MiF, les ressources destinées aux activités de la Table et le Fonds de placement. La gouvernance doit permettre à la Table d'exprimer ses priorités et de suivre les décisions ayant un impact sur leur réalisation, tout en respectant les responsabilités administratives et fiduciaires des instances compétentes.

2.5 Soutien et relèvement des bénévoles

La rareté de la relève, la sursollicitation de certaines personnes et les risques de conflits d'intérêts militent en faveur d'une structure plus légère, de critères de compétences explicites et d'une approche volontaire de développement du leadership.

3. Principes directeurs de la nouvelle gouvernance

Mission avant structure – Les instances existent pour soutenir la mission des MiF et la capacité de l'Église Unie à vivre son identité bilingue.

Subsidiarité et clarté – Les décisions doivent être prises par l'instance qui détient réellement l'autorité, en distinguant décision, recommandation, consultation, soutien et administration.

Allègement – Le nombre d'instances permanentes doit être limité et les groupes de travail créés seulement lorsqu'un mandat concret le justifie.

Participation pancanadienne – La structure doit permettre la participation de personnes provenant de différentes régions et réalités francophones.

Interculturalité et inclusion – La gouvernance doit favoriser la rencontre des communautés historiques, émergentes et issues de différentes cultures.

Compétence et relève – La composition des instances doit rechercher les compétences nécessaires tout en développant de nouveaux leaders.

Imputabilité – Les responsabilités, ressources, décisions et mécanismes de reddition de comptes doivent être compréhensibles et documentés.

4. Structure de gouvernance proposée

Le modèle proposé est organique et non hiérarchique. Il cherche à montrer une circulation entre discernement, décisions, soutien administratif et mission. La Table discerne et gouverne dans les champs qui lui sont confiés; l'administration nationale administre, soutient et met en œuvre avec l'aide des comités, groupes de travail et bénévoles; les conseils régionaux exercent leurs responsabilités propres, notamment en alliance avec la Table.

Instance	Rôle principal	Statut proposé
Assemblée générale	Concertation, vision, priorités, bilan et orientations	Maintenue et renforcée
Conseil de la Table	Gouvernance, planification, décisions déléguées, avis et recommandations	Nouvelle instance de 9 membres
Comité des nominations	Leadership, composition, relève et recommandations de nominations	Maintenu
Comité aviseur – Fonds de placement	Avis sur orientations, règles, projets et reddition de comptes du Fonds	À créer
Groupes/comités de travail	Mandats ciblés, actions ou réflexion	Créés au besoin
Conseil d'administration actuel	Gouvernance actuelle	Aboli à l'entrée en vigueur
Comité exécutif actuel	Fonctions exécutives actuelles	Aboli à l'entrée en vigueur

4.1 Assemblée générale

L'Assemblée générale devient le principal espace de discussion, de formation, de concertation et de discernement sur la mission, la vision et les orientations. Elle se réunirait au moins deux fois par année. La rencontre du printemps comprendrait notamment les éléments de l'assemblée générale annuelle, le bilan des activités, le rapport financier et les discussions sur les priorités. Elle se tiendrait essentiellement en présentiel, avec une possibilité d'y participer à distance. La rencontre d'automne permettrait d'examiner l'évolution des priorités de l'année suivante, les ressources susceptibles d'y être associées et les besoins de groupes de travail. Elle se tiendrait en ligne.

4.2 Conseil de la Table des MiF

Le nouveau Conseil de la Table remplacerait le conseil d'administration et le comité exécutif actuels. Il compterait neuf membres choisis non comme représentants de leur communauté ou ministère, mais afin d'agir dans le meilleur intérêt de la mission de la Table et des MiF.

Le Conseil comprendrait trois officiers : une personne présidente, une personne secrétaire et la personne responsable du Comité aviseur du Fonds de placement. Ces responsabilités sont les suivantes. Pour plus de précisions, il est possible de consulter le document *Restructuration de la gouvernance de la Table des MiF – Changement aux instances de gouvernance* (Document 2 de l'annexe E).

- Organiser, avec le personnel de l'Église Unie, les assemblées générales de la Table.
- Traduire les travaux et consensus de l'Assemblée générale en priorités et plans de travail réalistes.
- Créer les groupes et comités de travail requis, en suivre les travaux et recevoir leurs recommandations.
- Veiller à la préparation du bilan des actions de la Table et de ses instances.
- Convenir des alliances avec les conseils régionaux ou des modifications aux alliances actuelles et exercer les responsabilités attribuées à la Table par ces alliances.
- Suivre les décisions financières ayant un impact sur les priorités et formuler les recommandations appropriées.
- Soulever auprès des responsables administratifs les enjeux de ressources humaines, matérielles ou financières touchant les MiF.
- Exercer les responsabilités relatives au Fonds de placement qui seront finalement confirmées, avec l'appui du Comité aviseur.
- Adopter les règles internes de gouvernance, notamment en matière de quorum, d'éthique et de déontologie.
- Contribuer aux avis, propositions et partenariats pertinents pour la mission francophone de l'Église Unie du Canada.

4.3 Composition et compétences du Conseil

Le Comité des nominations devrait rechercher collectivement les caractéristiques suivantes :

- au moins quatre personnes, idéalement cinq, possédant une expérience pertinente de gouvernance;
- au moins deux personnes, idéalement trois, connaissant bien le Manuel, les politiques de l'Église Unie et les lois applicables;
- une capacité de développer de nouveaux leaders;
- une provenance de différents conseils régionaux;
- un engagement envers une vision pancanadienne du ministère francophone;
- un équilibre entre personnel ministériel et personnes laïques;
- un équilibre femmes-hommes;
- une diversité interculturelle.

4.4 Comité des nominations

Le Comité des nominations demeure un comité stratégique permanent. Son rôle dépasse le seul recrutement : il contribue à la qualité de la gouvernance, à la relève et au développement des compétences. Il devrait également soutenir l'identification de personnes qualifiées pour les nominations ou pour les élections aux instances nationales de l'Église.

4.5 Comité aviseur du Fonds de placement

Un Comité aviseur du Fonds de placement est proposé afin de conseiller le Conseil de la Table sur les orientations, les règles d'utilisation, les projets à soutenir et les mécanismes de reddition de comptes du Fonds. Il pourrait être formé de cinq personnes avec les compétences appropriées. Il serait également consulté dans le cadre de la révision

recommandée des termes du Fonds, notamment sur la protection éventuelle d'une partie ou de la totalité du capital et sur la politique de distribution. Le partage final des pouvoirs entre le Conseil de la Table, la Fondation et les instances nationales devra être confirmé avant l'adoption de son mandat définitif.

4.6 Groupes et comités de travail

Le Conseil pourrait créer des groupes ou comités de travail formels mais souples, orientés vers des activités ou des travaux de réflexion précis. Leur nombre devrait demeurer limité aux priorités réelles, compte tenu des bénévoles et des ressources disponibles. Chaque mandat devrait préciser l'objectif, la durée, la composition, les ressources et la reddition de comptes. Ces groupes et comités, après quelques années d'existence, pourraient être pérennisés selon la nature des besoins et les ressources bénévoles disponibles et mobilisées.

5. Appartenance aux MiF et à la Table

Les MiF sont conçus comme un espace de collaboration, de discernement et de gouvernance au service de la mission de l'Église Unie du Canada en français, dans une approche fondée sur la souplesse, l'inclusion, le discernement et la collaboration.

Peut être reconnu comme Ministère en français un ministère dont les activités, communications et gouvernance se déroulent principalement en français, ainsi que, selon la capacité d'accueil et d'intégration de la Table, un ministère principalement actif dans une autre langue que le français ou l'anglais qui souhaite faire Église avec les MiF, communiquer principalement en français avec les instances de l'Église et partager leur mission et leurs orientations.

Les personnes issues d'un Ministère en français reconnu sont affiliées à part entière de la Table. La Table peut également reconnaître comme affiliées des personnes francophones de l'Église Unie qui souhaitent contribuer de façon significative à la mission des MiF. Les activités demeurent ouvertes aux personnes intéressées, tandis que le droit de vote et l'admissibilité aux fonctions électives sont réservés aux personnes affiliées. Les trois officiers de la Table doivent être membres de l'Église Unie du Canada.

6. Répartition des responsabilités

La réforme ne peut reposer uniquement sur un changement d'organigramme. Elle doit aussi clarifier les champs d'autorité. Le Conseil général conserve les responsabilités qui lui appartiennent en vertu du Manuel et peut déléguer certaines responsabilités. Les conseils régionaux assurent la gouvernance régionale des communautés de foi et exercent certaines responsabilités conjointement avec la Table lorsqu'une alliance (covenant) le prévoit. La Table exerce les pouvoirs qui lui sont confiés par le Conseil général, son exécutif ou les alliances (covenants). Le responsable des MiF et l'équipe du programme exercent des responsabilités administratives et de soutien.

La matrice complète de répartition des compétences est reproduite à l'Annexe C. Le tableau ci-dessous en présente une synthèse pour faciliter la lecture du rapport.

Domaine	Conseil général	Conseil régional	Table / Conseil de la Table	Administration MiF
Vision stratégique	Décide	Consulté selon responsabilités	Recommande et contribue	Conseille et soutient
Planification annuelle	Direction stratégique	Collabore	Adopte ses priorités et contribue	Coordonne et met en œuvre
Reconnaissance / fermeture d'une CdF	Cadre normatif	Co-décision selon alliance	Co-décision selon alliance	Soutien
Relations pastorales	Cadre normatif	Responsable	Participation selon alliance	Soutien
Budget de fonctionnement	Approuve	—	Recommande/ajuste les priorités	Prépare/administre selon délégation
Fonds de placement	Cadre à réviser	—	Recommandations et suivi	Administration/soutien selon responsabilités
Concertation MiF	Encourage	Participe	Responsable	Coordonne/soutient
Formation et leadership	Orienté	Participe	Orienté	Décide/coordonne et soutient

7. Alliances avec les conseils régionaux

Les alliances constituent un élément essentiel de l'architecture de gouvernance. Les documents examinés montrent des modèles généralement fondés sur la double reconnaissance, des mécanismes conjoints en relations pastorales et des responsabilités partagées pour les nouveaux ministères et la fermeture de communautés. Des différences subsistent toutefois entre les régions.

Il est recommandé de maintenir à jour le tableau synthèse des alliances, de vérifier leur pleine mise en œuvre, d'identifier les améliorations requises et de déterminer avec quels autres conseils régionaux une alliance devrait être conclue. Le tableau comparatif complet des alliances est reproduit à l'Annexe D.

8. Ressources financières et reddition de comptes

Le budget de fonctionnement du Conseil général pour les MiF et le Fonds de placement des Ministères en français constituent deux mécanismes distincts. Le budget de fonctionnement soutient principalement les opérations de l'unité administrative et les activités de la Table liées à son plan de travail. Le Fonds de placement des Ministères en français a pour sa part été créé afin de soutenir le travail des ministères en français, nouveaux ou existants, notamment la transformation majeure d'un ministère existant et la création de nouveaux ministères. Il peut servir à financer du salaire de personnel ministériel local.

8.1 Termes actuellement en vigueur

Le mandat du Fonds approuvé en 2019 demeure le document de référence actuellement en vigueur. Il prévoit que le capital du Fonds est investi conformément à la politique d'investissement de la Fondation et établit les critères généraux d'admissibilité, le processus de demande et le processus décisionnel applicable aux subventions.

Le texte de 2019 prévoit que les subventions annuelles totalisent au moins 3,5 % du solde moyen du Fonds pour les huit trimestres antérieurs à la fin de l'année précédente, jusqu'à concurrence du solde total du Fonds. Depuis son adoption, ce taux de distribution a été légèrement augmenté et se situe maintenant à un peu plus de 4 %.

Le mandat de 2019 prévoit également qu'un comité dûment autorisé de la Table reçoit et étudie les demandes de subvention et formule ses recommandations à l'exécutif de la Table, avant transmission à la Fondation avec les consentements requis. Cette mécanique devra être harmonisée avec la nouvelle structure de gouvernance puisque le modèle proposé abolit l'exécutif actuel et crée un Conseil de la Table et un comité aviseur du Fonds de placement.

8.2 Possibilité de modifier les termes du Fonds

La vérification effectuée auprès de la Fondation confirme que les termes du Fonds peuvent être modifiés. Une telle révision pourrait notamment permettre de protéger une partie ou la totalité du capital du Fonds plutôt que de maintenir une règle permettant, en dernier ressort, des distributions pouvant aller jusqu'au solde total du Fonds. Certains anciens ont mentionné durant les consultations que l'objectif initial du Fonds de placement était de préserver le capital ou une part substantielle de celui-ci. Toutefois, des débats récents ont eu lieu dans les instances de la Table remettant en cause ce principe. Une décision finale doit être prise sur cette question pour éviter toute ambiguïté ou tout conflit futur.

Toutefois, cette question stratégique ne devrait pas être tranchée dans le présent rapport : quel équilibre les MiF souhaitent-ils établir entre l'utilisation du Fonds pour soutenir la croissance et la transformation à court et moyen terme et la préservation d'un capital permettant de soutenir durablement la mission francophone? Une décision à cet égard devrait être fondée sur une analyse des besoins, des objectifs du Fonds et de sa pérennité. Un mandat spécifique pourrait être confié au futur comité aviseur pour formuler une recommandation au Conseil de la Table et aux instances du Conseil général et de la Fondation.

8.3 Recommandation concernant la révision du Fonds

Ainsi, le Comité de restructuration recommande que les termes du Fonds des Ministères en français fassent l'objet d'une révision formelle, après consultation du Comité aviseur du Fonds de placement. Cette révision devrait notamment examiner :

- la protection éventuelle d'une partie ou de la totalité du capital;
- le taux et la méthode de calcul des distributions annuelles;
- les critères d'admissibilité et les priorités de financement, en cohérence avec la mission des MiF et Direction 2035;
- le processus de réception, d'analyse, de recommandation et d'approbation des demandes dans la nouvelle structure de gouvernance;
- les exigences de suivi et de reddition de comptes;
- la répartition des responsabilités entre le Conseil de la Table, le Comité aviseur, le personnel des MiF, la Fondation et les autres instances compétentes de l'Église Unie.

Le Comité aviseur aurait donc un double rôle : conseiller le Conseil de la Table sur l'utilisation courante du Fonds et contribuer à la réflexion stratégique sur son évolution. Toute modification définitive des termes du Fonds devrait ensuite être soumise aux instances ayant l'autorité requise, conformément aux exigences de la Fondation, de la Table et de l'Église Unie.

Le mandat de 2019 est reproduit intégralement à l'Annexe F afin de distinguer clairement les règles formelles actuellement en vigueur des modifications qui pourront être proposées à la suite de cette révision.

9. Leadership, bénévolat et développement des personnes

La nouvelle structure doit réduire la sollicitation des bénévoles tout en augmentant la qualité de leur contribution. Les descriptions de fonctions, profils de compétences et critères de composition devraient être formalisés. Les modes de participation, notamment à distance, doivent demeurer suffisamment souples pour favoriser l'engagement et l'apprentissage. Toutefois, l'établissement de liens significatifs nécessite des contacts en personne. Ainsi, un équilibre entre des rencontres virtuelles et en personne est à trouver.

Une culture d'accompagnement et de développement des personnes devrait être soutenue conjointement par la Table et l'administration des MiF, notamment par des formations accessibles et des occasions concrètes de développement du leadership.

10. Mise en œuvre et transition

La mise en œuvre devrait être ordonnée de manière à éviter un vide de gouvernance. Les instances actuelles demeurent donc en fonction jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle structure à la suite de son adoption par l'Assemblée générale.

- Le Comité de restructuration recommande le projet au Comité exécutif et au Conseil d'administration.
- Le Comité exécutif et le Conseil d'administration recommandent à l'Assemblée générale l'adoption de la nouvelle structure et approuvent, sous condition de cette adoption, l'abolition des comités et instances relevant de lui, sauf le Comité des nominations, à compter de l'entrée en vigueur.
- L'Assemblée générale adopte la nouvelle structure, confirme l'abolition des instances actuelles visées, maintient l'Assemblée générale et le Comité des nominations et crée les nouvelles instances dont le nouveau Conseil de la Table et le comité aviseur du Fonds de placement.
- Des mesures transitoires précisent la date d'entrée en fonction du nouveau Conseil, les nominations initiales, le transfert des dossiers, les mandats en cours et l'adoption des règles internes, le cas échéant.
- Le quorum de l'Assemblée générale et du Conseil de la Table devra être précisé rapidement après l'adoption de la nouvelle structure. Les autres règles de décision et de procédure devront être aussi précisées dans les règles internes de gouvernance.
- La documentation future devra être révisée et ajustée de manière à respecter la terminologie institutionnelle en vigueur dans l'Église Unie du Canada.

ANNEXE A – Projets de résolutions de mise en œuvre

Les textes suivants sont des projets de travail. Ils devront être adaptés aux règles de procédure, aux règlements de la Table et, au besoin, validés quant aux pouvoirs respectifs de chaque instance avant leur adoption.

A.1 Comité de restructuration – Recommandation au Comité exécutif

ATTENDU QUE le Comité de restructuration a examiné les constats découlant de la consultation sur la gouvernance des Ministères en français ainsi que les documents de travail portant sur la répartition des responsabilités, l'appartenance aux MiF et le modèle de gouvernance proposé;

ATTENDU QUE la structure actuelle comporte plusieurs niveaux de gouvernance et entraîne des chevauchements, une répétition des travaux et une sollicitation importante de bénévoles;

ATTENDU QUE le modèle proposé vise à renforcer l'Assemblée générale, simplifier les instances permanentes, clarifier les responsabilités et soutenir davantage la mission, la croissance et le développement du leadership;

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER au Comité exécutif d'approuver en principe le projet de nouvelle structure de gouvernance des Ministères en français, comprenant notamment : le maintien et le renforcement de l'Assemblée générale; la création d'un Conseil de la Table des MiF de neuf membres; le maintien du Comité des nominations; la création d'un Comité aviseur du Fonds de placement; la possibilité de créer des groupes ou comités de travail à mandat défini (la permanence pourrait être accordée après une période d'essai, de la récurrence du besoin, des ressources disponibles et de la mobilisation des bénévoles); et l'abolition, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle structure, du conseil d'administration, du comité exécutif et des autres comités de la Table;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU DE RECOMMANDER que le Comité exécutif transmette ce projet au Conseil d'administration avec recommandation favorable, sous réserve des ajustements techniques, réglementaires et transitoires nécessaires;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU DE RECOMMANDER que, suivant la mise en place du Comité aviseur du Fonds de placement, les termes du Fonds des Ministères en français soient révisés après consultation de ce comité, notamment afin d'examiner la protection d'une partie ou de la totalité du capital, la politique de distribution, les critères d'utilisation et les mécanismes de reddition de comptes;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU DE RECOMMANDER que le Conseil de la Table évalue la nouvelle structure après trois ans et soumette à l'Assemblée générale de la Table ses recommandations.

A.3 Conseil d'administration et Comité exécutif – Recommandation à l'Assemblée générale et mesures conditionnelles

ATTENDU que le Conseil d'administration a examiné le projet de restructuration de la gouvernance des Ministères en français;

ATTENDU que la mise en œuvre du nouveau modèle requiert l'adoption de la nouvelle structure par l'Assemblée générale;

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER à l'Assemblée générale d'adopter la nouvelle structure de gouvernance des Ministères en français décrite dans le projet soumis;

IL EST RÉSOLU, SOUS CONDITION de l'adoption de la nouvelle structure par l'Assemblée générale, que les comités et instances actuels relevant du Conseil d'administration soient abolis à la date d'entrée en vigueur de la nouvelle structure, à l'exception du Comité des nominations, qui est maintenu conformément au nouveau modèle;

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER à l'Assemblée générale de confirmer l'abolition du conseil d'administration et du comité exécutif actuels, de maintenir l'Assemblée générale et le Comité des nominations, et de créer le Conseil de la

Table des MiF et le comité aviseur du Fonds de placement. Par la suite, le nouveau Conseil de la Table des MiF mettra en place les autres comités ou groupes de travail pertinents;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que le Conseil d'administration demeure en fonction et conserve ses responsabilités jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ayant adopté la nouvelle structure.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU DE RECOMMANDER au nouveau Conseil de la Table des MiF qu'il entreprenne, après consultation du Comité aviseur du Fonds de placement et en collaboration avec la Fondation, la révision des termes du Fonds des Ministères en français et qu'il approuve toute modification, après les consultations nécessaires.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de mandater le Conseil de la Table de clarifier le quorum applicable aux différentes instances en fonction, notamment, des précisions apportées aux règles d'affiliation aux MiF.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de demander au Conseil général de l'Église Unie du Canada d'implémenter sans délai une solution visant à pouvoir accorder le statut de membre aux personnes des nouvelles communautés francophones.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU DE RECOMMANDER que le Conseil de la Table évalue la nouvelle structure après trois ans et soumette à l'Assemblée générale de la Table ses recommandations d'ajustement ou de modification.

A.4 Assemblée générale – Adoption de la nouvelle structure

ATTENDU la recommandation du Conseil d'administration;

ATTENDU les travaux de consultation et de restructuration réalisés en 2026;

ATTENDU la volonté de doter les Ministères en français d'une gouvernance plus fonctionnelle, efficace, claire, inclusive et orientée vers la mission;

IL EST RÉSOLU d'adopter la nouvelle structure de gouvernance des Ministères en français telle que présentée à l'Assemblée générale, sous réserve des ajustements de concordance nécessaires aux règlements et documents de gouvernance;

IL EST RÉSOLU de confirmer l'abolition, à compter de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle structure (7 novembre 2026), du conseil d'administration et du comité exécutif actuels ainsi que des autres comités permanents actuels, sauf le Comité des nominations;

IL EST RÉSOLU de maintenir l'Assemblée générale de la Table des Ministères en français comme instance de concertation, de vision, de priorisation et d'exercice des pouvoirs qui lui sont réservés;

IL EST RÉSOLU de maintenir le Comité des nominations comme comité stratégique permanent;

IL EST RÉSOLU de créer un Conseil de la Table des Ministères en français composé de neuf personnes. Trois des neuf personnes seront les officiers du Conseil et devront être membres de l'Église Unie du Canada : la personne présidente, la personne secrétaire et la personne responsable du Comité du Fonds de placement;

IL EST RÉSOLU d'autoriser le Conseil de la Table à créer des groupes ou comités de travail à mandat défini lorsque cela est nécessaire à la réalisation des priorités des MiF, en tenant compte des ressources et des bénévoles disponibles. Ces comités pourraient, après quelques années, devenir permanents avec l'accord de l'Assemblée générale, si les besoins sont récurrents et les ressources et les bénévoles mobilisés le permettent;

IL EST RÉSOLU de prévoir la création d'un Comité aviseur du Fonds de placement, dont le mandat définitif sera établi en conformité avec les responsabilités de la Fondation et des autres instances compétentes dont le Conseil de la Table des MiF;

IL EST RÉSOLU que la nouvelle structure entre en vigueur dès la fin de l'Assemblée générale l'ayant approuvée;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU d'autoriser les instances et personnes responsables de la transition à effectuer les actes nécessaires au transfert ordonné des dossiers, responsabilités, mandats et travaux en cours vers les nouvelles instances, dans le respect des décisions de la présente Assemblée.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de mandater le Conseil de la Table afin qu'il entreprenne, après consultation du Comité aviseur du Fonds de placement et en collaboration avec la Fondation, une révision des termes du Fonds des Ministères en français, notamment quant à la protection éventuelle d'une partie ou de la totalité du capital, à la politique de distribution, aux critères d'utilisation et à la reddition de comptes, et qu'il soumette toute modification aux instances compétentes pour approbation.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de mandater le Conseil de la Table de clarifier le quorum applicable aux différentes instances en fonction, notamment, des nouvelles règles d'affiliation aux MiF.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de demander au conseil général d'implémenter sans délai une solution visant à pourvoir accorder le statut de membre aux personnes des nouvelles communautés francophones.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de demander au Conseil de la Table d'évaluer la nouvelle structure après trois ans et de soumettre à l'Assemblée générale de la Table ses recommandations découlant de son évaluation.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de nommer les personnes suivantes :

Conseil de la Table des MiF : 5 personnes avec mandat de 2 ans, 4 personnes avec mandat d'un an (mandat renouvelable pour deux ans). De ces 9 personnes, trois sont officiers et membres de l'Église Unie du Canada (présidence du Conseil de la Table, secrétaire et responsable du Comité aviseur du Fonds de placement) :

Comité de nomination :

Comité aviseur du Fonds de placement (5 personnes) :

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de constater la complétion des travaux du comité de restructuration de la Table des MiF et, par conséquent, de mettre fin à son existence.

ANNEXE B – Organigramme fonctionnel de la nouvelle gouvernance des MiF

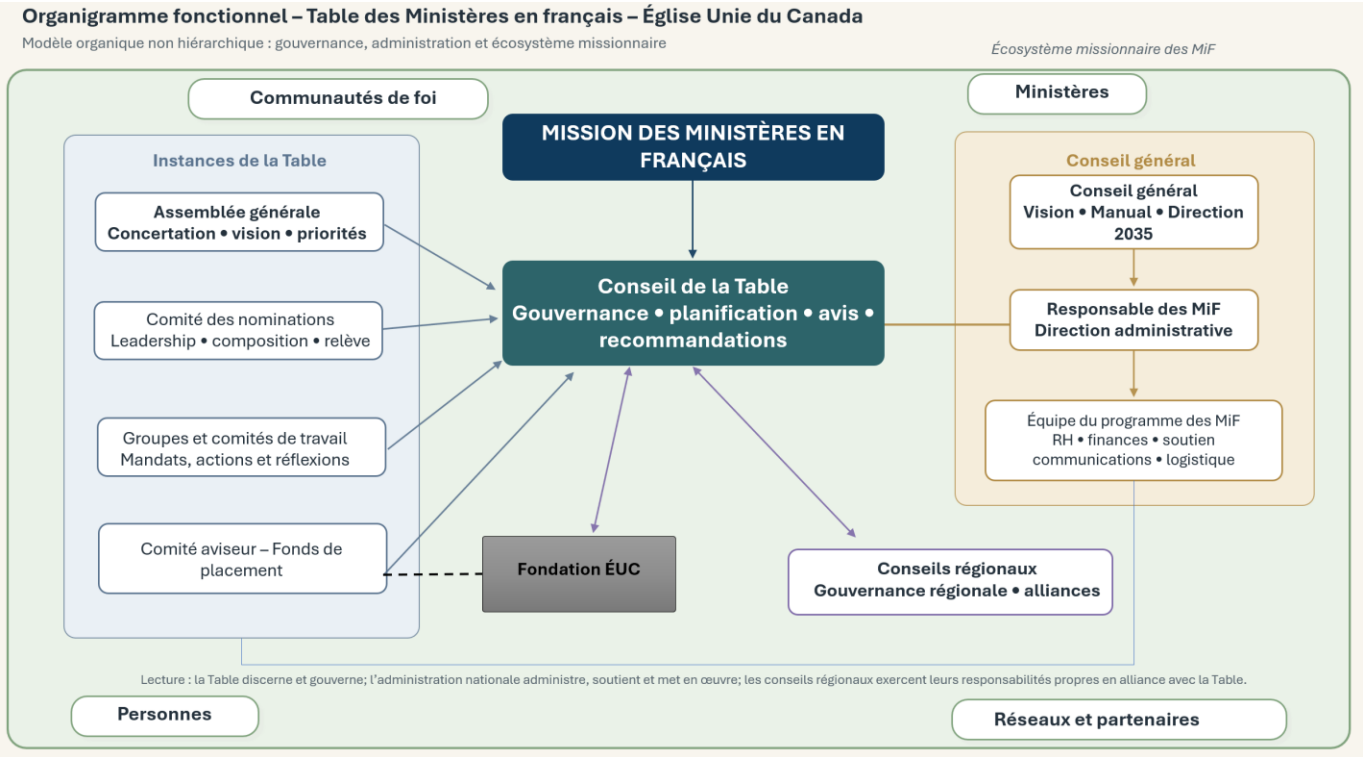


Figure 1 – Organigramme fonctionnel proposé des Ministères en français

ANNEXE C – Matrice de répartition des compétences des Ministères en français

Tableau 2 – Matrice complète des compétences et responsabilités. La présentation est condensée afin de conserver l'ensemble des domaines dans le rapport.

Domaine	Description	Conseil Général (incluant l'exécutif ou le Secrétaire général)	Conseil régional	Table des MiF	Responsable des MiF	Équipe du programme des MiF	Source principale
Vision stratégique	Définir la mission, les orientations et les priorités nationales des Ministères en français, en cohérence avec la mission de l'Eglise Unie.	Décide	Consulte en fonction de ses rôles et responsabilités	Recommande et contribue	Conseille et soutient	Soutient	Manuel (General Council), GS67
Mise en œuvre de Direction 2035	Adapter les orientations et les actions des MiF aux priorités stratégiques de l'Eglise Unie.	Définit les orientations	Collabore	Adapte les priorités MiF sous sa responsabilité	Coordonne la mise en œuvre	Soutient	Direction 2035, GS67
Planification annuelle	Déterminer les priorités de travail et les projets à réaliser au cours d'une année pour les Ministères en français.	Offre une direction stratégique	Planifie avec le Conseil général via l'équipe Direction 2035	Adopte les aspects sous sa responsabilité et contribue aux priorités et à la planification des actions en fonction des ressources disponibles	Contribue à l'équipe de planification de Direction 2035 et guide le personnel des MiF dans leurs contributions. Soumet, pour approbation par le Secrétaire général, la reddition de compte pour les objectifs sous sa responsabilité	Élabore les plans de travail finaux, approuvés par la personne responsable, en conformité avec les orientations de Direction 2035. Fournit le soutien opérationnel nécessaire à leur mise en œuvre.	GS67, pratique actuelle
Développement de nouveaux ministères francophones	Soutenir les ministères existants et favoriser la création de nouveaux ministères francophones.	Orienté et appui.	Participe	Émet son avis, admet au sein de la Table et participe aux actions	Soutient ou coordonne, avec les unités administratives pertinentes	Soutient	GS67, description de poste, Alliances (Covenants)
Reconnaissance d'une communauté de foi	Évaluer et reconnaître officiellement une nouvelle communauté de foi francophone.	Cadre normatif	Co-décide, si alliance (covenant) avec la Table	Co-décide, si alliance (covenant) avec le Conseil régional	Soutient	Soutient	Manuel, Alliances (covenants)
Fermeture ou dissolution d'une communauté de foi	Décider du processus menant à la fermeture ou à la dissolution d'une communauté de foi.	Cadre normatif	Co-décide, si alliance (covenant) avec la Table	Co-décide, si alliance (covenant) avec le Conseil régional	Soutient	Soutient	Manuel, Alliances (Covenants)
Relations pastorales	Appeler, accompagner, évaluer ou mettre fin à la relation entre une communauté de foi et une personne en ministère.	Cadre normatif	Responsable	Participe selon les alliances (covenants) – voir Tableau des covenants	Soutient	Soutient	Manuel, section Pastoral Relations, Alliances (covenants)
Discernement vocationnel	Accompagner les personnes en discernement ou en processus ministériel.	Cadre normatif	Participe	Participe (si prévu à l'alliance (covenant))	Collabore, particulièrement avec le Bureau des vocations ainsi qu'avec le Comité des candidatures du Québec et de l'Est de l'Ontario	Soutient	Manuel, Office of Vocation
Personnel de l'équipe de programmation des MiF	Embauche, supervision, évaluation et soutien du personnel salarié des MiF.	Approuve les effectifs dans leur ensemble.	—	Soumet, le cas échéant, ses préoccupations et enjeux de ressources humaines. Peut être présent sur les comités de recherche.	Sous l'autorité du ou de la Ministre exécutif-ve, Décide et supervise le personnel sous son autorité	Administre	Description de poste et la structure organisationnelle
Budget de fonctionnement des MiF	Préparer, recommander, adopter et administrer le budget annuel des MiF.	Approuve le budget d'opération	—	Recommande et ajuste les priorités en fonction du budget approuvé	Prépare le projet de budget et le soumet aux instances compétentes pour approbation.	Administre le budget approuvé et fournit le soutien financier nécessaire.	Manuel, description de poste
Fonds de placement des MiF	Déterminer les critères d'utilisation du Fonds, approuver les projets et assurer la reddition de comptes.	FONDATION : Approuve le cadre général et les recommandations	—	Après réception des recommandations du comité avisier, prend les décisions quant aux règles générales applicables, aux projets à financer, reçoit la reddition de compte et recommande l'application des règles du Fonds	Administre	Soutient	A préciser
Nominations aux instances nationales	Identifier, discerner et recommander des personnes qualifiées issues des Ministères en français afin qu'elles soient considérées pour une nomination ou une élection au Conseil général, au General Council Executive ainsi qu'aux autres	Reçoit les recommandations et procède aux nominations conformément au Manuel et aux		Identifie, discerne et recommande des personnes qualifiées.	Soutient le processus de nomination et fournit les renseignements requis.	Assure le soutien administratif au processus	GS67; Structure et responsabilités de la Table des Ministères en français; Alliances (covenants).

Domaine	Description	Conseil Général (incluant l'exécutif ou le Secrétaire général)	Conseil régional	Table des MiF	Responsable des MiF	Équipe du programme des MiF	Source principale
	conseils, comités, groupes de travail et instances nationales de l'Église Unie du Canada.	politiques applicables.					
Représentation nationale	Représenter les intérêts des MiF auprès du Conseil général, des autres instances de l'Église et des partenaires externes.	Reçoit les recommandations	Consulte	Assure la représentation. Peut contribuer à l'établissement de liens officiels avec d'autres églises francophones	Représente administrativement	Soutient	GS67
Concertation des MiF	Favoriser les échanges, la collaboration et le partage entre les communautés francophones.	Encourage	Participe	Responsable	Coordonne	Soutient	GS67
Communications nationales	Produire et diffuser les communications nationales des MiF.	Orienté	Contribue	Orienté	Recommande au département des communications	Produit et distribue	Description de poste
Formation et développement du leadership	Offrir des activités de formation et soutenir le développement des leaders francophones.	Orienté	Participe	Orienté	Décide et coordonne	Soutient	GS67, description de poste

ANNEXE D – Tableau comparatif des alliances (covenants) avec les conseils régionaux

Tableau 3 – Comparaison des principales dispositions des alliances avec les conseils régionaux.

Thème	Est de l'Ontario-Outaouais	Nakonha:ka	Prairie to Pine	Shining Waters	First Dawn / Eastern Edge
Présence francophone	Forte présence historique.	Présence importante.	Minorité francophone émergente.	Accent sur Toronto et l'immigration francophone.	Présence francophone et acadienne minoritaire.
Communautés reconnues	Saint-Marc et Namur.	6 communautés reconnues.	Aucune; L'Accueil en émergence.	Ministère Protestant Francophone de Toronto.	Aucune communauté reconnue.
Reconnaissance des ministères	Double reconnaissance.	Double reconnaissance.	Double reconnaissance.	Double reconnaissance.	Double reconnaissance.
Relations pastorales	Comité conjoint.	Comité conjoint.	Comité conjoint.	Gestion conjointe des dossiers.	Comité conjoint.
Évaluations	Participation importante de La Table.	Même modèle.	Même modèle.	Même modèle.	Même modèle.
Fermeture d'un ministère	Double approbation + arbitrage.	Double approbation + arbitrage.	Double approbation + arbitrage.	Double approbation seulement.	Double approbation + arbitrage.
Actifs et propriétés	Décision finale de La Table.	Même disposition.	Même disposition.	Même disposition.	Même disposition.
Nouveaux ministères	Groupe de travail conjoint.	Groupe de travail conjoint.	Groupe de travail conjoint.	Collaboration plus souple.	Groupe de travail au besoin.
Reconnaissance de nouveaux ministères	Double reconnaissance + arbitrage.	Même disposition.	Même disposition.	Double reconnaissance sans arbitrage explicite.	Même disposition.
Candidatures	Le processus est géré par le Bureau des vocations, en collaboration avec le Comité des candidatures du Québec et de l'Est de l'Ontario. Toutes les personnes candidates francophones sont accompagnées par le Comité des candidatures du Québec et de l'Est de l'Ontario. La Table est informée des décisions du Comité des candidatures.	Voir commentaire à gauche	Voir commentaire à gauche	Voir commentaire à gauche.	Voir commentaire à gauche
Propositions au Conseil général	Mention explicite.	Mention explicite.	Mention explicite.	Absent.	Absent.
Nominations	Soutien aux nominations.	Même disposition.	Même disposition.	Même disposition + pouvoir de nomination GC reconnu.	Même disposition.
Retrait de l'alliance	Préavis de 90 jours.	Préavis de 90 jours.	Préavis de 90 jours.	Clause minimale.	Peu précisé.
Orientation générale	Modèle mature.	Modèle mature.	Modèle de développement.	Modèle urbain interculturel.	Modèle exploratoire.

ANNEXE E – Documents de référence utilisés

- Doc 1 – Présentation – Constats préliminaires et pistes d’action, mise à jour du 24 août 2026.
- Doc 2 – Restructuration de la gouvernance de la Table des MiF – Changement aux instances de gouvernance.
- Doc 3 – Matrice préliminaire des compétences des Ministères en français, 24 août 2026.
- Doc 4 – Projet de cadre de référence de la gouvernance des Ministères en français – Répartition préliminaire des responsabilités et des pouvoirs.
- Doc 5 – Appartenance aux Ministères en français.
- Doc 6 – Projet d’organigramme organique/fonctionnel des MiF.
- Doc 7 – Fonds de placement MiF – termes de référence

ANNEXE F – Mandat actuel du Fonds des Ministères en français (à réviser)

Document de référence approuvé par la Table le 9 février 2019. Reproduit intégralement ci-dessous. Le taux de 3,5 % figurant dans le document original a depuis été légèrement augmenté à un peu plus de 4 %; le texte original est néanmoins reproduit sans modification afin de préserver le document de référence actuellement en vigueur.

Mandat du Fonds des Ministères en français

Approuvé par la Table le 9 février 2019

Approuvé par le Comité mixte de subvention, jour, mois, année

Historique :

Le Fonds des Ministères en français (le Fonds) a été créé en 2019 dans le sillage de la restructuration de l'Église Unie du Canada (ÉUC) et de la dissolution du Consistoire Laurentien, le consistoire francophone de l'ÉUC. Le Fonds a pour objectif de soutenir le travail des ministères en français, tant nouveaux que déjà existants, de l'Église Unie.

Dispositions :

Le capital du Fonds sera investi conformément à la politique d'investissements de la Fondation, laquelle peut être modifiée à l'occasion.

La Fondation délivrera des reçus aux fins de l'impôt pour tous les dons admissibles provenant d'individus et directement versés au Fonds.

Les subventions seront octroyées selon les modalités d'un processus de demande. La gestion des demandes et de la correspondance liée aux octrois incombera au personnel des Ministères en français.

Les subventions pour une année donnée totaliseront au moins 3,5 % du solde moyen du Fonds pour les huit trimestres antérieurs à la fin de l'année précédente, jusqu'à concurrence du solde total du Fonds. Si aucune demande acceptable n'est acheminée, la Table ou son comité désigné en avisera la Fondation et travaillera conjointement avec cette dernière pour déterminer la possibilité d'octrois éventuels.

Critères de subvention :

1. La principale instance demanderesse doit être une communauté de foi ou une région reconnue de l'Église Unie du Canada.
2. Le Fonds soutient les ministères qui desservent principalement des communautés francophones, ou des communautés dont les communications avec l'Église Unie du Canada se déroulent en français. Les subventions seront dévolues aux fins suivantes :
 - a. le soutien à un travail de transformation majeur d'un ministère en français existant;
 - b. la création d'un nouveau ministère en français.

Processus décisionnel :

Un comité de la Table des ministères en français dûment autorisé recevra et étudiera les demandes de subvention de façon continue et émettra ses recommandations à l'exécutif de la Table. Les recommandations d'octrois seront acheminées à la Fondation, avec le consentement conjoint de l'exécutif de la Table et de la secrétaire générale, laquelle peut déléguer cette approbation à la personne responsable du regroupement des Ministères en français, de l'unité de l'Église en mission du Conseil général.

Diffusion de l'information concernant le Fonds :

La Fondation affichera l'information sur le Fonds des Ministères en français dans la liste des fonds disponibles et à l'occasion fera un appel de dons auprès de ses donateurs afin de renflouer le Fonds.

Le personnel des Ministères en français diffusera l'information sur ces subventions dans l'ensemble de l'Église Unie du Canada et auprès de ses instances francophones.

Pour plus d'information :

La Fondation de l'Église Unie du Canada

200-3250 Bloor St. West

Toronto, ON M8X 2Y

Numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance : 863109021RR0001

Ministères en français

L'Église Unie du Canada

200-3250 Bloor St. West

Toronto, ON M8X 2Y4